

# le travail

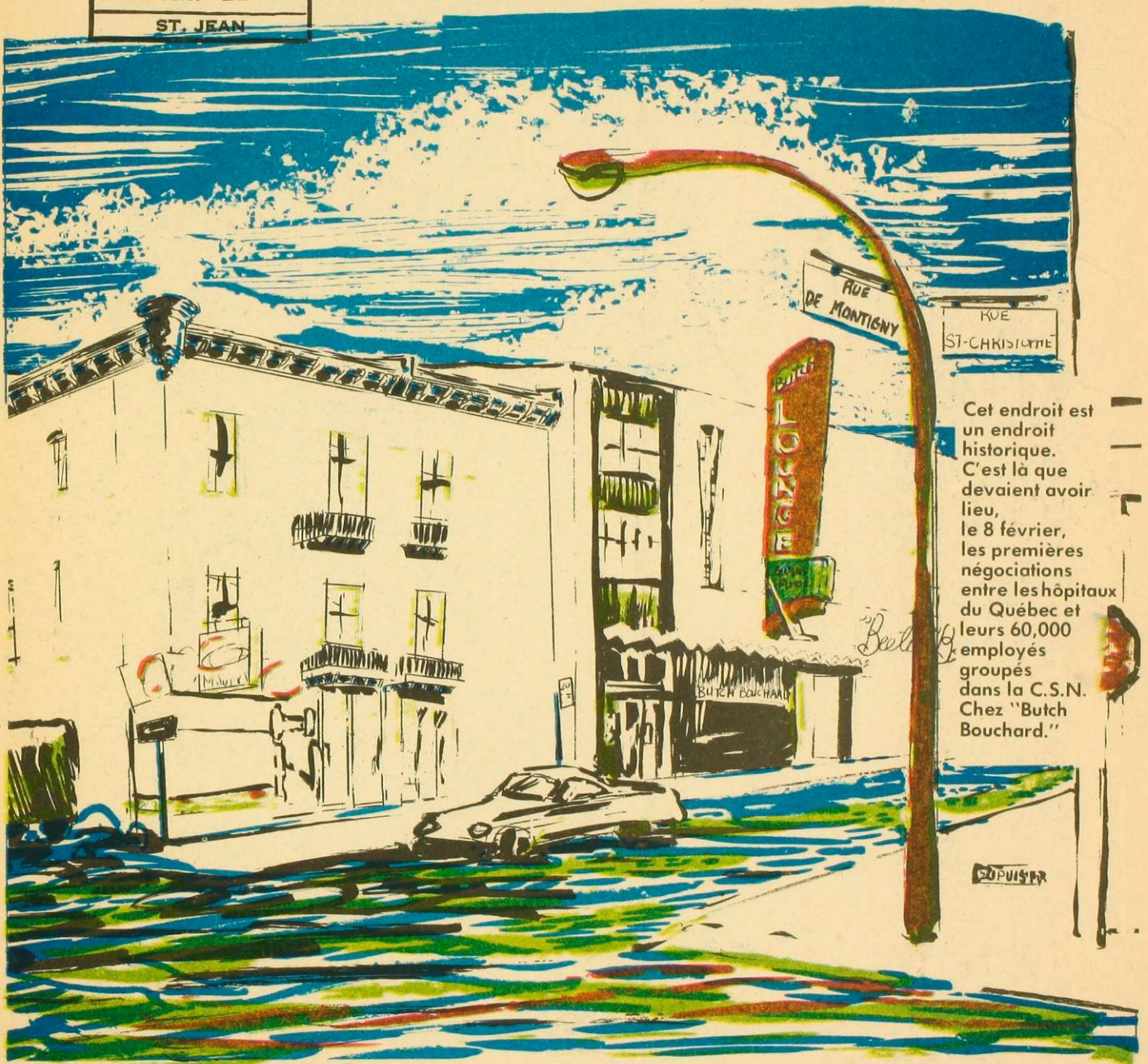
CANADA  
POSTAGE PAID  
PORT PAYÉ

3 c.

PERMIT NO. 80

ST. JEAN

édition spéciale



Cet endroit est un endroit historique. C'est là que devaient avoir lieu, le 8 février, les premières négociations entre les hôpitaux du Québec et leurs 60,000 employés groupés dans la C.S.N. Chez "Butch Bouchard."

OPUS 12

# Conciliation



# le travail

LE TRAVAIL  
IMPRIMERIE AXEL 92

Organe officiel de la Confédération des Syndicats Nationaux (CSN). "Le Travail" paraît tous les mois. Directeur: RICHARD DAIGNAULT. Bureaux: 4364, St-Denis, Montréal. Tél. 944-2531. Composé par Typofilm Inc., Montréal et imprimé par les Éditions du Richer, St-Jean de Québec. Le ministère des Postes à Ottawa a autorisé l'affranchissement en numéraire et l'envoi comme objet de deuxième classe de la présente publication. Directeur de l'Édition spéciale: ANDRÉ L'HEUREUX.



HOPITAL NOTRE-DAME  
URGENCE  
STATIONNEMENT

Quant les 30,000 employés d'hôpitaux ont décidé, à leur congrès de juin 1965 qu'ils allaient négocier sur une base provinciale, ils savaient la somme de travail énorme qui les attendait.

Et, durant des mois, ils se sont préparés. Pendant ce temps ils pouvaient s'attendre à ce que la direction des hôpitaux et le gouvernement se préparent de leur côté.

Mais ils ne soupçonnaient pas jusqu'à quel point les hôpitaux, gros et petits, sont administrés par des incompetents: des gens qui ne se rendent pas compte, qui semblent démunis devant tout appareil démocratique. Sans doute parce que ces pauvres gens ne sont pas habitués à discuter. Ils sont des experts de la méthode autoritaire de l'attitude fantasque. C'est-à-dire qu'ils sont des faibles, inaptes à coordonner le travail de milliers de salariés.

Comment expliquer autrement ce qui se passe dans un grand nombre d'hôpitaux. Comment comprendre le manque de sérieux et de préparation évidents du comité patronal des hôpitaux.

Tous les administrateurs des hôpitaux ne sont pas des incompetents. Mais ce qui se passe depuis quelques semaines nous permet d'affirmer que les incompetents ne semblent pas exercer beaucoup d'influence.

Quant au gouvernement, le moins qu'on puisse dire, c'est qu'il semble fort mal informé de la réalité qui règne dans les hôpitaux. Plus, il semble insensible.

Mais les 30,000 employés d'hôpitaux groupés dans le mouvement sont des gens sérieux, patients, énergiques lorsque requis, solidaires. Ils s'appuient sur leur code du travail. Personne, pas même le gouvernement, ne peut passer par dessus les lois actuelles adoptées par l'Assemblée législative.

André L'HEUREUX.

---

# Nous savons ce que nous voulons

---



## Le Bureau fédéral s'est réuni en fin de semaine dernière pour faire le point de la situation

Une date et une rue historique: le dimanche, 6 février 1966, rue Demonigny, chez Butch Bouchard, à deux pas de chez Dupuis Frères.



10.30 de l'avant midi.

Au lendemain d'un bureau fédéral de deux jours, une soixantaine de délégués, membres du comité de négociation attendaient la venue des patrons et du gouvernement.

Des lettres et des téléphones polies n'ayant pas réussi, un avis de négociation a été envoyé à la direction de 125 hôpitaux.

Cet avis est prévu dans le Code du travail du Québec, la loi des salariés.

Mais à 10.30 les patrons n'étaient pas là. A 11.00 personne du côté de la direction des hôpitaux ou du gouvernement n'était là.

Même pas un représentant. Même pas un message pour dire au moins qu'ils ne viendraient pas.

Les 60 délégués du comité de négociation avaient parcouru, ensemble des milliers de milles, de la Gaspésie, de la Côte Nord, du Bas du Fleuve, du Lac Saint-Jean, de la Mauricie, de Hull de l'Abitibi, de la région de Montréal pour négocier.

A 2:00, à 3:00 de l'après-midi, les patrons n'y étaient pas.

Les syndiqués n'étaient pas découragés. Loin de là.

Ils ont dit, après le bureau fédéral: nous allons épuiser tous les moyens. Nous allons obliger les patrons et le gouvernement à prendre un problème aussi important au sérieux; à suivre les lois du travail: **NOUS N'AVONS QU'UN SEUL RECOURS: LA CONCILIATION.** Mercredi, une demande de conciliation était soumise au Ministre du Travail.

Le gouvernement et les hôpitaux voudraient, par toutes sortes de prétextes retarder les négociations, mettre des bâtons dans les roues. Ils tenteront, dans les jours qui vont suivre de faire oublier qu'ils ne sont pas prêts par

toutes sortes de moyens. Tout cela afin de cacher leur manque de préparation, leur incompétence, leur manque de sens des responsabilités.

Mais nous suivrons la loi. C'est tout ce que nous avons, en plus de notre énergie et de notre solidarité.

Nous n'accepterons pas que la liberté d'association de 30,000 employés qui ont choisi la C.S.N. soit mise en danger par des gens qui voudraient ignorer que les lois du travail du Québec prévoient la liberté d'adhésion au syndicat de son choix, que les hôpitaux c'est important.

Nous avons assez à faire. Nous sommes les principaux responsables du fonctionnement de 125 hôpitaux. Nous voulons prendre soin des malades en paix et nous voulons des conditions de travail humaines.

La conciliation, ça veut dire que les délais commencent à jouer. Ça veut dire que la direction des hôpitaux et le gouvernement devront cesser de tourner autour du pot et commencer à négocier. Cette fois, ils devront être là. Le conciliateur du gouvernement les obligera.

C'est étrange comme les dirigeants qui ont un air aussi respectable peuvent manquer à tel point d'un sens élémentaire du respect des personnes et de leurs responsabilités.



# Cette femme

Page 4 / LE TRAVAIL, édition spéciale - 14 février 1966

---

## Lorraine Rivard raconte son expérience à Gilles Pratte

Les employés d'hôpitaux rentrent de mission. Le temps où jouant sur leur grandeur d'âme, sur la noblesse de leur vocation, noblesse confirmée par la présence intermittente des dames patronnesses, on en profitait pour les traiter comme des domestiques est terminé. Ainsi soit-il!

C'est un-peu-beaucoup, il faut bien le dire, grâce au syndicalisme que ces travailleurs ont pu faire de leurs divers métiers autre chose qu'une kyrielle d'actes de charité les rapprochant du ciel.

Cette lutte là a été menée par une poignée de dégourdis.

Mme Lorraine Rivard, présidente du Syndicat des employés de l'hôpital général de St-Eustache, est de ceux-là.

### LA POLICE INTERVIENT

Un beau matin, des agents syndicaux se sont amenés à l'hôpital pour distribuer des feuillets invitant les employés à joindre les rangs du syndicat.

Ce ne fut pas long. Le temps de se retourner, la surveillante criait "Au secours", appelant la police qui se fit un devoir de chasser les fauteurs de trouble.

Non satisfaite d'avoir râflé tous les feuillets, la surveillante entrepris d'empêcher ceux qui avaient pu mettre la main sur ces papiers, de les lire.

Peut-être en vertu de cette loi qui veut que l'interdit invite à la transgression, cette attitude fut suffisante pour déclencher une vraie campagne d'organisation.

Mme Rivard prit la tête du mouvement et avant que la direction de l'hôpital n'ait eu le temps de se retourner à nouveau, le syndicat était fondé, "en fraude", précise en souriant Madame la présidente.

Elle n'en était toutefois pas à ses premiers contacts avec le syndicalisme.

Comme d'autres femmes qui en se mariant prennent pays, Mme Rivard elle en prenant mari s'est singulièrement rapprochée du syndicalisme.

C'est en effet son mari, M. Léonce Rivard, un vieux syndicaliste, pour l'heure gréviste chez Sicard, qui l'a poussée à fonder un syndicat à l'hôpital.

Il faut aussi dire que Mme Rivard avait d'abord, bien ancré dans son tempérament, un goût sûr pour la lutte, pour la discussion. Ce n'est pas par pur hasard que ses émissions préférées de télévision sont les "Face à face" et les "Prises de becs".

Aide-infirmière, Mme Rivard, présidente de syndicat, n'est pas une femme d'intérieur. Elle préfère de loin son boulot à l'hôpital.

"Pour arrêter de travailler il faudrait, lance-t-elle, que je sois malade".

Elle ne comprend pas les femmes mariées sans enfants qui se contentent



de rester tranquillement à la maison.

### UNE FEMME OCCUPÉE

Pour une mère de jeunes enfants Mme Rivard opte toutefois pour le type, femme-au-foyer. C'est ce qu'elle a fait, tant que son fils unique, François, qui a maintenant 20 ans, ne fut pas en âge de gagner sa vie.

Mme Rivard, qui travaille cinq jours par semaine de 7 h. 30 du matin à 3 h. 30 l'après-midi, n'a pas beaucoup de temps libres, une fois qu'elle a fait son ménage et qu'elle s'est occupé de son principal passe-temps, le syndicat qui doit entrer en négociations pour un deuxième contrat, au cours de février.

Outre le syndicalisme, Mme Rivard s'intéresse aussi à la politique. Encore là, ce goût lui vient de son mari.

Cette femme qui aime la lutte, et qui se dit heureuse, que fera-t-elle au jour de la retraite? Elle rêve d'aller passer ses hivers en Floride, en partant après les Fêtes pour avoir eu le temps de voir un peu de neige, quand même.

# Ce que nous voulons d'abord



*Tous les mécanismes de la convention sont prêts. La loi dit que nous pouvons négocier. Le gouvernement refuse. Les hôpitaux refusent. Le droit public l'exige. Le gouvernement et les hôpitaux ont eu des mois pour se préparer. Si le gouvernement et les hôpitaux croient qu'ils vont nous trainer dans des négociations qui traînent en longueur pour tourner en rond, ils se trompent.*

Paul-Emile DALPE

**1** Les hôpitaux utilisent les deniers du gouvernement pour détruire les syndicats. Le gouvernement laisse les hôpitaux brimer les salariés à même ses propres fonds. Les salariés sont congédiés, mis-à-pied, déplacés, pénalisés et les hôpitaux ne veulent pas discuter les griefs. Tout est référé à l'arbitrage. Il n'en coûte rien aux hôpitaux pour aller à l'arbitrage. Les syndicats, eux, doivent déboursier \$100., \$125., \$150. par arbitrage. Le salarié et son syndicat doivent ainsi déboursier \$100, \$125., \$150. pour obtenir le paiement d'une ou plusieurs journées de travail. Le gouvernement a deux mesures de justice. Une grosse mesure pour les hôpitaux, une pitance pour les salariés.

**2** Les syndicats, par leur Fédération professionnelle, sont prêts à négocier sur une échelle provinciale. Ils sont prêts parce que l'intérêt public l'exige, parce qu'il s'agit des services de santé, parce qu'il y va des intérêts de toute la société.

Les syndicats demandent aux hôpitaux et au gouvernement de payer les frais de pertes de salaire et dépenses des salariés qui négocient, au nom de leurs confrères. Le gouvernement le fait déjà pour les hôpitaux, il l'a déjà fait pour l'Hydro-Québec, beaucoup d'employeurs privés le font.

La négociation provinciale est une économie de temps, d'argent et d'énergies pour tout le monde sauf pour les salariés. Le gouvernement et les hôpitaux veulent que cette économie se fasse au détriment des salariés et de leurs syndicats. Toujours la même mesure. Une pour les employeurs, l'autre pour les salariés.



# “Le gouvernement devra négocier”

Le gouvernement ne peut se permettre, à la façon de certains employeurs, de passer outre aux lois adoptés par le parlement. C'est pourtant ce qu'il tente de faire dans le cas des hôpitaux.

C'est ce qu'a déclaré, lundi dernier, le président de la C.S.N. le confrère Marcel Pepin, en faisant le point sur les négociations en cours dans la fonction publique.

Le confrère Pepin a expliqué que le gouvernement, par exemple, ne pouvait décider d'autorité de négocier autrement qu'en vertu des lois de la province. "Le gouvernement actuel qui parle depuis cinq ans de la réévaluation de la fonction publique, ne peut plus remettre la négociation collective ou tenter d'oublier ce qu'il a lui-même endossé, ou même de se leurrer en disant qu'il a réévalué la fonction publique alors qu'il n'a pas encore mis vraiment la main à la pâte de la négociation collective".

Le président de la C.S.N. a affirmé que lorsque le gouvernement a accepté le régime syndical dans la fonction publique, un régime syndical avec droit d'affiliation, avec droit de grève, la population du Québec a cru que le gouvernement avait voulu se donner une structure administrative saine et nouvelle.

"A la lumière de récentes déclarations gouvernementales, a-t-il poursuivi, la population doit se demander s'il a changé d'avis".



Le confrère Pepin a précisé que personnellement il ne croyait pas que le gouvernement ait modifié son cours d'action. "Cependant, a-t-il noté, le gouvernement provincial en est à ses premières expériences."

Rappelant que les travailleurs eux-mêmes ne prennent pas à la légère l'exercice des droits d'association et de négociation, le président de la

C.S.N. a invité le gouvernement à tenter pleinement de faire une première expérience véritable de négociation, "de faire lui-même l'expérience qu'il impose depuis nombre d'années à des centaines d'employeurs".

"Tous les problèmes de négociation doivent être discutés, analysés," par les négociateurs d'abord c'est pourquoi, avant de faire une grande déclaration publique il serait plus opportun pour le Premier Ministre d'attendre la version des version négociateur. Car il est surprenant d'entendre le Premier Ministre dire des choses qui n'ont pas été exprimées par les négociateurs du gouvernement".

"Non pas que nous ne voulons pas que les problèmes posés par la négociation ne soit discutés publiquement. Bien au contraire, nous favorisons la plus grande diffusion possible de tous les points de vue, de toute l'information pertinente, touchant aux négociations actuelles dans la fonction publique."

"Les députés qui siègent dans un parlement souverain, pour leur part, sont invités à prendre connaissance des problèmes neufs qui sont suscités par le droit de négociation et tout ce que le régime syndical implique.



NOS  
NÉGO-  
CIA-  
TEURS  
ÉTAIENT  
AU  
RENDEZ-  
VOUS!

## Paul-Emile Dalpé répond au ministre Kierans

Nous sommes prêts à négocier, et nous désirons négocier à tous les jours, sans interruption, si nécessaire, pour en arriver au meilleur projet de convention collective possible dans un délai raisonnable.

Le ministre de la santé est surpris. Après avoir lu sa déclaration, on le comprend.

Le ministre de la santé Eric Kierens est fort mal renseigné non seulement sur la situation des négociations dans les hôpitaux mais sur les lois du travail qui ont été adoptées par l'assemblée législative.

Le gouvernement Lesage a fait les règles de la négociation collective dans

la fonction publique en 1964. Nous les suivons.

Ce n'est plus le temps de tenter d'établir des nouvelles règles de négociation, en dehors des lois que nous avons mis beaucoup d'argent et d'efforts à suivre.

Le ministre Kierans a admis aujourd'hui qu'il y avait un délai apporté à l'ouverture des négociations.

Le ministre, aidant ainsi les hôpitaux à camoufler leur manque de préparation, veut refiler cette responsabilité aux 30,000 employés d'hôpitaux affiliés à la C.S.N.

Nous informons le ministre que les hôpitaux ont 75 exemplaires de notre projet de convention depuis déjà 15 jours.



De la Gaspésie, Denyse Leduc



Du lac St-Jean et de l'Abitibi, Lionel Tremblay et Yves Lessard